

Théâtre, « propagande » et exportation de la révolution : la troupe de la Montansier à Bruxelles (1792-1793)¹

*Theater, “Proaganda” and the Exportation of the Revolution : the troupe of
Montansier in Brussels (1792-1793)*

Rahul Markovits



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/12429>

DOI : 10.4000/ahrf.12429

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2012

Pagination : 93-117

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Rahul Markovits, « Théâtre, « propagande » et exportation de la révolution : la troupe de la Montansier à Bruxelles (1792-1793)¹ », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 367 | janvier-mars 2012, mis en ligne le 28 septembre 2012, consulté le 01 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/12429> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.12429>



THÉÂTRE, « PROPAGANDE » ET EXPORTATION DE LA RÉVOLUTION : LA TROUPE DE LA MONTANSIER À BRUXELLES (1792-1793)¹

Rahul MARKOVITS

Entre janvier et mars 1793, pendant l'éphémère occupation française des « provinces belgiques », les comédiens de la troupe de la Montansier donnèrent une série de représentations à Bruxelles. Cet article se fonde sur une relecture des lettres de la Montansier au ministre des Affaires étrangères Lebrun. Considérées comme des « écrits au pouvoir », elles permettent d'enrichir le schéma classique sur la propagande révolutionnaire, au-delà de l'alternative entre diffusion spontanée et action du gouvernement. Loin d'être des instruments passifs, ses agents apparaissent comme des intermédiaires autonomes capables dans ces actions d'écriture de devancer les attentes du pouvoir, de mettre en scène leur adhésion, voire de le manipuler. L'étude montre également les contradictions qui dans la pratique minèrent l'entreprise, entre libération et conquête, objectifs proclamés et motivations personnelles, volonté politique et contraintes économiques, ambition de toucher un public populaire et ignorance des conditions locales.

Mots-clés : théâtre, propagande, Bruxelles, Anvers, Montansier, Pierre Lebrun, Dumouriez.

Selon une anecdote apocryphe, en novembre 1792, quelques jours après la victoire remportée par le général Dumouriez, la troupe de la Montansier aurait organisé un grand spectacle dramatique sur le champ

(1) Tous mes remerciements à Jean-Luc Chappey et Virginie Martin qui ont lu et commenté des versions antérieures de cet article.

de bataille de Jemappes. Devant un public enthousiaste de soldats, *La République française*, cantate, aurait précédé *La danse autrichienne ou le moulin de Jemappes*, ballet, avant le clou du spectacle, *Le désespoir de Jocrisse*, comédie de Dorvigny. Si ce récit absolument fantaisiste, forgé de toutes pièces par un facétieux chroniqueur qui prit même le soin d'inventer une fausse affiche pour ce spectacle, a été mis en doute par les remarques d'un certain nombre d'érudits, qui ont argué à juste raison de son impossibilité matérielle², cette légende, devenue à son tour objet dramatique³, s'est cristallisée, à tel point qu'on peut la trouver aujourd'hui dans des ouvrages de référence. Ainsi dans *Citizens* de Simon Schama, où l'épisode supposé est analysé comme le signe de l'enthousiasme généralisé du public pour la victoire de Jemappes, différent du simple soulagement qui avait accueilli l'annonce de Valmy⁴. Si cette affabulation a pu s'immiscer ainsi dans la chronique de la Révolution, c'est qu'elle n'est pas dénuée d'une certaine vraisemblance, fondée qu'elle est sur la tradition du théâtre militaire, illustrée cinquante ans plus tôt dans ces mêmes Pays-Bas autrichiens par la troupe de Favart accompagnant les armées du maréchal de Saxe. Pourtant, la vérité dépasse ici d'une certaine manière la légende, puisque ce n'est pas à Jemappes que la troupe de la Montansier se produisit, mais à Bruxelles, lors d'un séjour de trois mois entre janvier et mars 1793, date de la défaite de Neerwinden et de l'évacuation de la Belgique par les Français. Il ne s'agissait donc pas de distraire les soldats de la République, mais, si l'on en croit du moins l'objectif affiché par la Montansier elle-même lorsqu'elle fit part de son projet au ministre des Affaires étrangères Pierre Lebrun à l'orée de leur correspondance, de « propager les principes et l'amour de la liberté et de l'égalité » parmi les Belges⁵. Le rétablissement des faits permet ainsi de mettre au jour l'ambition d'un usage inédit du spectacle, de la fonction récréative et pro-

(2) L'anecdote fut inventée par Victor COUAILHAC, *La Vie de théâtre : grandes et petites aventures de Melle Montansier*, Bruxelles, Parent, 1863, p. 73-74. L'affabulation fut démontrée par Arthur Chuquet, qui pointa un certain nombre d'inexactitudes : « L'affiche est fausse. Le 12 novembre, l'armée est en marche et elle combat ; il n'y a pas encore de 27^e (demi-brigade) ; on cite alors les batteries par le nom de leur capitaine ; il n'y a pas de bataillon de la Deule » (Charles GAILLY DE TAURINES, « Une campagne en Belgique. La Montansier à Bruxelles », *Revue des deux mondes*, avril 1904, p. 670-683). Voir aussi Arthur BOGHAERT-VACHÉ, *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 30 avril 1904, p. 628-631.

(3) Gaston-Arman de CAVAILLET *et alii*, *La Montansier : pièce en quatre actes*, Paris, Fasquelle, 1904.

(4) Simon SCHAMA, *Citizens. A Chronical of the French Revolution*, New York, Knopf, 1989, p. 642.

(5) AN, F¹^e 11, dossier 5, La Montansier à Lebrun, 26 novembre 1792.



phylactique dévolue au théâtre aux armées à une fonction pédagogique et prosélyte, dans le but d'exporter les principes de la Révolution en dehors des frontières. Malgré son caractère éphémère (moins de trois mois), c'est dans ce basculement que réside l'intérêt historique de cet épisode.

« Pâte molle » risquant de « noyer les reliefs » selon Michèle Fogel⁶, la notion de propagande s'impose pourtant ici à l'analyse dans la mesure où ce sont les contemporains qui en font usage. C'est la Montansier elle-même qui qualifie sa troupe de « *troupe de la Propagande* », en lien avec l'objectif de « propager » les principes révolutionnaires à Bruxelles⁷. Désignant encore au XVIII^e siècle l'action évangélisatrice de la *Congregatio de propaganda fidei* active depuis 1622⁸, c'est de fait pendant la Révolution que le terme acquiert sa connotation proprement politique. D'abord utilisé en mauvaise part, notamment par des émigrés comme le comte d'Antraigues, inventeur en 1790 d'un faux « club de la propagande » qui aurait eu pour programme d'exporter la Révolution dans toute l'Europe⁹, il est retourné positivement en cette année 1792 où la Montansier l'utilise. Dans *La Grande Nation*, Jacques Godechot opérait une distinction entre deux modalités de l'expansion révolutionnaire, entre une « propagande spontanée » d'une part, simple effet de la diffusion des idées révolutionnaires, et une propagande véritablement dirigée par l'« action du gouvernement » de l'autre. Notant qu'il n'avait « pour ainsi dire pas été étudié » de ce point de vue, hormis les représentations de la prise de la Bastille sur les tréteaux étrangers, il rangeait le théâtre dans la première catégorie¹⁰. Or, c'est précisément cette alternative binaire entre spontanéité et action du gouvernement que permet de mettre à mal le cas considéré. Avec la figure

(6) Michèle FOGEL, *Les Cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, p. 15-16.

(7) AN, F¹^e 11, dossier 5, La Montansier à Lebrun, 26 novembre 1792.

(8) C'est la seule acception retenue par la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* en 1762. Dans la cinquième édition en revanche, en 1798, apparaît un nouveau sens : « espèce d'association, ayant pour but de Propager les principes et les mouvemens révolutionnaires ». Sur l'historiographie de la notion de propagande, Virginie MARTIN, « Revisiter la notion de propagande : acteurs et pratiques diplomatiques en Révolution », communication présentée à la journée d'études « Le Bicentenaire 20 ans après », Paris-1, 19 juin 2010.

(9) Voir Josef FELDMANN, « Le « discours de Dupont » et la propagande révolutionnaire en Suisse », *AHRF*, n° 27, 1955, p. 55-58.

(10) Jacques GODECHOT, *La Grande Nation : l'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, Paris, Aubier Montaigne, 1983, p. 111-118. Parmi les travaux parus depuis qui interrogent le théâtre comme instrument de propagande révolutionnaire, on peut citer Martin NADEAU, « La politique culturelle de l'an II : les infortunes de la propagande révolutionnaire au théâtre », *AHRF*, n° 327, 2002, p. 57-74 et Mélanie TRAVERSIER, *Gouverner l'opéra : une histoire politique de la musique à Naples, 1767-1815*, Rome, EFR, 2009.

de la Montansier, mais aussi avec celle de son collègue Marc Doberny, entrepreneur de spectacles à Anvers, qui servira de contrepoint tout au long de la démonstration, se dresse en effet une catégorie bien spécifique d'« intermédiaires culturels » en Révolution que sont les directeurs de troupes. Pour eux, l'occupation des Pays-Bas autrichiens par l'armée française, offrait, sinon un nouveau marché, dans la mesure où des troupes de comédiens français y étaient présentes depuis longtemps, du moins l'opportunité de pouvoir s'adresser à l'État pour demander une reconnaissance officielle, voire une aide financière. Outre la mise au jour de documents inédits, cette étude se fonde donc notamment sur une relecture des lettres adressées par la Montansier à Lebrun. Plutôt que de les considérer simplement au premier degré comme une source pour reconstituer les tenants et les aboutissants de l'épisode comme d'autres ont pu le faire¹¹, on propose de les aborder comme des « écrits au pouvoir » où la nouvelle politique prosélyte s'élabore dans un jeu complexe mettant aux prises les directeurs de spectacle avec les attentes du pouvoir, entre la nécessité pour eux de s'y conformer et la possibilité d'en modifier la teneur en retour¹². Au-delà, on montrera les contradictions auxquelles dut faire face dans la pratique l'entreprise dans un contexte en rapide évolution marqué par la « dérive conquérante »¹³ de la Convention à l'égard des provinces belgiques, entre la « libération » à l'ordre du jour en novembre 1792 au moment de l'initiative prise par la Montansier et la politique de « réunion » activement mise en place à partir de janvier 1793 lorsqu'elle arriva sur place.

Écrire au pouvoir : la fabrique d'une politique

Si l'on en croit la première lettre adressée par la Montansier à Lebrun en date du 26 novembre 1792, c'est un peu plus d'un mois plus

(11) Voir Jacqueline LETZTER, « La Montansier à la Monnaie. Musical Theater as French Revolutionary Propaganda », *Revue belge de Musicologie*, vol. 55, 2001, p. 193-208, article de seconde main qui propose néanmoins un éclairage intéressant dans une perspective d'histoire des femmes, et Paul FRIEDLAND, *Political Actors : Representative Bodies and Theatricality in the Age of the French Revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 2002, p. 188-196, qui cite en détail la correspondance entre la Montansier et Lebrun mais se contente de conclure que l'épisode est le signe de la validité de sa thèse sur l'interconnection entre théâtre et politique dans la France révolutionnaire, qui exporte sa « théâtralité excitante ».

(12) Cette idée est redevable des questions soulevées lors de l'atelier de travail « Écrits au pouvoir. Enjeux, pratiques, acteurs » organisé par Jean-Luc Chappey et Antoine Lilti le 23 juin 2010 à l'Université Paris-1.

(13) Marc BELISSA, *Fraternité universelle et intérêt national (1713-1795). Les cosmopolitiques du droit des gens*, Paris, Kimé, 1998, p. 333-334.



tôt, vers la mi-octobre, lors du passage du général Dumouriez à Paris, qu'elle aurait soumis son projet au récent vainqueur de Valmy, alors en partance pour sa campagne belge :

« Plein [sic] de Confiance dans les succès du Général Dumouriez je le vis à son Passage à Paris, je lui demandai l'agrément de Conduire à Bruxelles aussitôt qu'il y seroit Entré, *une troupe de la Propagande*. Il sourit, m'approuva et m'y donna rendez-vous pour les fêtes de Noel. Plus heureux que Présomptueux, il y est entré des le 14 de ce mois; et je n'ai pas perdu de temps pour Réaliser nos Conventions »¹⁴.

Dans ses *Mémoires*, Dumouriez ne fait pas mention de cette conversation avec la Montansier et s'il évoque en passant son séjour à Bruxelles, c'est pour s'en laver les mains. L'amalgamant avec une expédition plus ponctuelle encore des chanteurs de l'Opéra attestée par ailleurs¹⁵, il chiffre le coût des deux opérations combinées à la somme de 100 000 livres et rejette la responsabilité de cette « sottise » sur le seul gouvernement¹⁶. Quant à la Montansier, accusée plus tard, lors de son arrestation pendant la Terreur, « d'avoir suivi Dumouriez dans la Belgique et de lui avoir donné des fêtes », elle nia également tout contact avec le général traître¹⁷. Cette convergence de dénégations *a posteriori* est cependant trompeuse. Les *Mémoires* de Dumouriez, publiés en 1794 par un exilé qui cherchait à justifier sa conduite passée, sont une source peu fiable, ou du moins très biaisée. Sans doute Dumouriez s'intéressait-il plus à ces questions qu'il ne veut bien l'avouer, comme le prouve la recommandation qu'il adressa de sa main au Conseil Exécutif en faveur de Doberny en février 1793¹⁸. Dans ses *Mémoires*, Dumouriez cherche en fait à faire pièce aux attaques

(14) AN, F¹^e 11, dossier 5, La Montansier à Lebrun, 26 novembre 1792.

(15) « Vous vous trouverez en bonne compagnie à Bruxelles, car je suis instruit que nos meilleurs artistes de l'opéra et d'autres théâtres de la capitale se proposent d'y faire une apparition, et de concourir avec vous à instruire les Belges dans le grand art de la liberté par les charmes et la Gaité de leurs talens » (AN, F¹^e 11, dossier 5, Lebrun à la Montansier, 27 novembre 1792).

(16) Charles-François DUMOURIEZ, *La vie et les mémoires du général Dumouriez*, Paris, Baudouin frères, 4 vol., 1822-23, III, p. 299-300.

(17) AN, F⁷ 4774⁴⁹, dossier 4, Montansier, Précis justificatif pour la citoyenne Montansier et le Citoyen Neuville, s.d.

(18) « Je recommande cette troupe au Conseil du pouvoir Executif. Nulle part la propagande theatrale n'est plus necessaire qu'à Anvers & le cit. Marc Directeur y met un courage & une intelligence qui méritent que le Conseil vienne à son secours, comme il l'a fait pour la troupe de Bruxelles, et le mette dans le cas de soutenir son spectacle » (AN, F¹^e 27, Liasse « Marc », Copie du mémoire adressé par Marc au Conseil Exécutif le 8 février 1793, avec trois recommandations distinctes du 21 février de la main de Marassé, Dumouriez et Tronquet St Michel).

lancées contre lui par les « jacobins » qui « prétendaient qu’il passait son temps au milieu des courtisanes et des comédiennes »¹⁹. Il fait ainsi référence aux imprécations de Marat, notamment dans un article intitulé *Les merles dénichés ou les orgies du grand Dumouriez*, récit d’une soirée qui avait réuni chez Talma autour du général les chefs de la Gironde ainsi qu’une partie du monde du théâtre. Porteur d’accusations à l’encontre de Dumouriez, Marat avait fait soudain irruption au cœur de la fête avant de fustiger la fréquentation par le général des « petits spectacles de Paris » et des « nymphes des Variétés »²⁰.

Ainsi dénoncée avec virulence par Marat, il semble bien y avoir eu à l’automne 1792 une cristallisation autour de la figure de Dumouriez dans le milieu des femmes de théâtre. À l’offre de la Montansier de conduire une troupe à Bruxelles fait ainsi écho un peu plus tard la fonction attribuée par Olympe de Gouges à sa pièce *L’entrée de Dumouriez à Bruxelles* dans la dédicace à Dumouriez : « si les pièces de nos grands philosophes ont produit la révolution française, la pièce d’une femme peut produire véritablement celle de la Belgique, et celle de tous les peuples encore à régénérer »²¹. Parmi les personnages mis en scène figuraient en bonne place les sœurs Fernig, jeunes volontaires ayant combattu aux côtés de Dumouriez, notamment dans la scène 13 de l’acte III où elles mettent hors de combat à elles seules cinq Autrichiens. Or c’est justement cet exemple des sœurs Fernig qui est invoqué par la Montansier au début de sa lettre à Lebrun :

« Les Braves héroïnes fernigh Combattent pour la Liberté : moi, je veux tacher d’en propager les principes & l’amour. Les moyens dont je veux faire usage sont ceux des illusions et de la séduction et je dois m’en promettre des Effets non moins surs que de ceux obtenus par nos armées »²².

Manière pour la Montansier de revendiquer d’emblée son action comme femme, la référence aux sœurs Fernig lui permet en même temps de se distinguer de ce modèle de la femme guerrière en mettant en avant son maniement d’une arme proprement féminine, la « séduction ». Dans un contexte discursif républicain marqué par le refus généralisé de cette

(19) Charles-François DUMOURIEZ, *op. cit.*, p. 299-300.

(20) *Journal de la République française*, n° 24, 18 octobre 1792.

(21) Olympe de GOUGES, *L’Entrée de Dumourier à Bruxelles ou les Vivandiers*, Paris, Regnaud, 1793, p. 5.

(22) AN, F¹c 11, dossier 5, La Montansier à Lebrun, 26 novembre 1792.



notion²³, cette proposition est singulière. Y transparait le passé de la Montansier, femme d'Ancien Régime cherchant à s'adapter à la nouvelle donne révolutionnaire.

Née en 1730 à Bayonne, Marguerite Brunet, dite mademoiselle Montansier, avait commencé par mener une vie de courtisane, avant de se lancer dans la carrière théâtrale²⁴. Elle abandonne très vite la scène proprement dit pour la direction de troupes. Grâce à son flair et son sens des affaires, mais aussi aux relations qu'elle tisse patiemment à Paris et à la Cour, elle se taille progressivement un véritable empire théâtral en cumulant les privilèges provinciaux et urbains, dans l'ouest de la France en particulier. Le cœur de cet empire est Versailles, où elle obtient le privilège en 1768, avant d'y faire construire une nouvelle salle inaugurée en 1777. Jouissant de la faveur de la reine, elle est directrice des spectacles à la suite de la Cour et va jusqu'à concevoir le projet d'obtenir le privilège général de tous les théâtres du royaume, projet qui est néanmoins torpillé par le baron de Breteuil en 1784. Elle profite ensuite des bouleversements qui touchent le monde du théâtre pendant la Révolution pour s'attaquer au seul bastion qui lui résiste encore, Paris, où elle reprend en avril 1790 la salle dite des Beaujolais, la faisant agrandir par Victor Louis. Mais déjà, son passé au service de la monarchie la rattrape. Dès 1789, un libelle contre Marie-Antoinette dépeint la « grosse Montansier » comme une créature de cette dernière, obérée de dettes²⁵. Et l'année suivante, c'est à elle seule qu'est consacré un pamphlet pornographique au titre évocateur²⁶. On conçoit donc qu'avec une telle réputation elle ait ressenti le besoin, très vite après le 10 août, de montrer patte blanche et d'affirmer sa loyauté à l'égard du nouveau régime. Le 3 septembre, dans le climat de mobilisation générale contre l'invasion

(23) Dominique GODINEAU, « Beauté, respect et vertu : la séduction est-elle républicaine? (1770-1794) », dans Cécile DAUPHIN et Arlette FARGE (dir.), *Séduction et sociétés. Approches historiques*, Paris, Seuil, 2001, p. 89-121.

(24) Sur la Montansier, Louis-Henry LECOMTE, *La Montansier, ses aventures, ses entreprises (1730-1820)*, Paris, Juven, 1905, et Patricia BOUCHENOT-DÉCHIN, *La Montansier : de Versailles au Palais-Royal : une femme d'affaires*, Paris, Perrin, 2007.

(25) *Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, pour servir à l'histoire de cette princesse*, Londres et Versailles, chez la Montansier, hôtel des Courtisanes, 1789, cité par LECOMTE, *op. cit.*, p. 81-82.

(26) *La Ribaude du Palais-Royal, ou Anecdotes intéressantes et gaillardes tirées de la vie libertine de Marguerite Brunet, dite de Montansier, ancienne directrice des spectacles à la suite de la cour, et maintenant la doyenne des matrones du Palais-Royal, rédigées par le sieur Neuville, dit le Roué, coopérateur de la Montansier dans toutes ses entreprises*, cité par LECOMTE, *op. cit.*, p. 101-117.

prussienne, elle envoie à la barre de la Convention quatre-vingt cinq de ses employés, qui annoncent la formation d'une compagnie franche prête à s'enrôler « pour s'opposer à la marche des ennemis qui menacent & la Patrie & notre Liberté »²⁷. Mais si cette initiative leur vaut les applaudissements de l'Assemblée et les honneurs de la séance, elle est somme toute relativement banale, et ne peut suffire à témoigner d'un zèle particulier pour la République²⁸. Pour cela, pour faire définitivement oublier un dangereux passé, il fallait aller plus loin : c'est là sans doute le véritable motif de l'expédition bruxelloise.

Forte de l'approbation de Dumouriez, la Montansier, dans sa lettre à Lebrun, présente le projet comme déjà en voie de réalisation, les « préparatifs » pour le départ déjà bien en train. Elle ne demande donc pas au ministre qu'il l'autorise mais qu'il l'officialise, en lui délivrant ce qu'elle appelle un « signe ostensible de Bienveillance » destiné à lui éviter « tracasseries » ou « retard » sur la route et à lui permettre d'obtenir sur place « secours & protection »²⁹. Comme en passant, elle se permet de faire à Lebrun une suggestion :

« ce que je fais comme particulier, devoit peut être être pris par des Ministres aussi sages que Patriotes comme une mesure tres Essentielle pour propager les Grands Principes de notre Révolution : j'irois donc à penser que, Réussissant, elle auroit acquis des Droits aux Bienfaits de la Patrie, et que ne Réussissant pas elle en auroit encore a des encouragemens »³⁰.

Loin que le projet de mettre le théâtre au service de la propagation de la révolution ait été mûri en haut lieu puis mis à exécution, il est au contraire suggéré au ministre par la Montansier. Mais cette suggestion n'était pas dénuée d'arrière-pensées, comme en atteste le fait qu'elle amène la demande d'une éventuelle subvention. Conseiller au gouvernement d'institutionnaliser ce qui était au départ une initiative individuelle, c'était en effet non seulement afficher son zèle au service de la révolution, mais aussi lui donner la possibilité de justifier au nom d'une politique

(27) *Procès-verbal de l'assemblée nationale ; imprimé par son ordre*, Paris, Imprimerie nationale, 14, séance du 3 septembre 1792, p. 229-230.

(28) Deux jours plus tard, une députation des sociétaires de la Comédie française se présenta à la barre de l'Assemblée pour faire un don patriotique de 1500 livres (*Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 251, 7 septembre 1792, p. 625).

(29) AN, F^{1c} 11, dossier 5, Montansier à Lebrun, 26 novembre 1792.

(30) *Ibid.*



systematique une subvention qui aurait pu apparaître comme le résultat d'une simple faveur.

S'il n'était donc pas à l'origine du projet, le gouvernement n'en accueillit pas moins très favorablement les plans de la Montansier. Dès le 27 novembre, Lebrun lui répondit en l'applaudissant de son initiative. Il lui promettait de soumettre sa demande au Conseil exécutif le soir même et d'essayer de lui obtenir des « Encouragemens »³¹. L'enthousiasme du ministre s'explique aisément. Co-fondateur en 1785 du *Journal général de l'Europe* édité à Liège, Lebrun s'y était donné pour but de « propager le règne des Lumières » et de « répandre dans le public les sages principes de la Philosophie et de la Raison »³². Réfugié à Paris fin 1790 après l'échec de la révolution liégeoise au cours de laquelle il avait joué un rôle important, il s'était mis à militer en faveur d'une intervention française destinée à libérer Liège et la Belgique. Devenu premier commis de Dumouriez lors du passage de ce dernier au ministère des Affaires Étrangères (de mars à juin 1792), il avait pris sa succession après le 10 août³³. Au début du mois de novembre, il avait créé, à la demande de Dumouriez, une « agence française » chargée d'accélérer l'organisation nouvelle de la Belgique³⁴. Le 18, il expliquait au Comité des Belges et Liégeois que

« le Gouvernement françois, quoique déterminé à n'user d'aucun moyen de violence pour faire adopter aux Provinces Belgiques une constitution purement Républicaine, ne s'est cependant pas interdit d'y influencer, par tous les autres moyens Politiques et de persuasion dont il peut disposer »³⁵.

(31) *Ibid.*, Lebrun à la Montansier, 27 novembre 1792.

(32) Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, notice 739.

(33) Sur Lebrun, ses liens avec Dumouriez et, au-delà, l'hypothèse de l'existence d'un véritable « plan belge » présidant à la politique étrangère française, Patricia CHASTAIN HOWE, *Foreign policy and the French Revolution : Charles-François Dumouriez, Pierre Lebrun, and the Belgian Plan, 1789-1793*, New York, Palgrave Macmillan, 2008.

(34) Sur l'agence, Suzanne TASSIER, *Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793*, Bruxelles, Falk G. van Campenhout, 1934, p. 121-122 et Jacques GODECHOT, *La Grande Nation, op. cit.*, p. 137. La première mention de l'agence semble dater du 4 novembre, Maret transmettant à Lebrun les desiderata de Dumouriez : « Il m'a chargé de vous demander une agence belge composée de trois personnes », à savoir Bourdois, Chépy et Metman (AN, F^{1c} 30, Maret à Lebrun, Lille, 4 novembre 1792). Par la suite, elle ne fut jamais véritablement dotée d'un statut officiel, au grand dam des agents dont l'autorité sur place était du coup minée (voir les plaintes répétées de Chépy à ce sujet en AN, F^{1c} 11, dossier 2).

(35) AN, F^{1c} 30, dossier 1, « Renseignements divers, 1792-1793 », Lebrun au Comité des Belges et Liégeois unis, 18 novembre 1792.

C'est donc sans doute le fait que le projet de la Montansier entrerait en convergence avec cette politique qui explique sa réception favorable. Le 29, Lebrun lui annonçait qu'un arrêté lui serait remis en guise de « titre ostensible » et qu'il « a même été résolu qu'on vous donneroit des Encouragemens »³⁶. Ce qui fut fait le 25 décembre, un arrêté du Conseil Exécutif stipulant que « le Ministre des Affaires Étrangères est autorisé à délivrer à la Citoyenne Montensier une somme de vingt mille livres, à titre de secours et d'encouragement »³⁷.

Cet arrêté du 25 décembre n'était en réalité qu'une extension de celui du 25 septembre, qui accordait un secours de 25 000 livres chacun au théâtre français de la rue de Richelieu et au théâtre Molière de la rue Saint-Martin, eu égard à leurs états de service patriotiques et à leur situation financière très précaire, mais aussi à des principes généraux qui esquissent la nature éminemment politique de la fonction attribuée au théâtre, « partie essentielle du système de l'instruction Nationale », capable de « former les mœurs d'un peuple » et de « soutenir » et « épurer » l'« esprit public »³⁸. Or cet arrêté à son tour n'était explicitement qu'une application au théâtre du décret du 18 août 1792 qui avait doté de 100 000 livres le « Bureau de l'esprit public » créé par Roland au sein du ministère de l'Intérieur afin de diffuser des imprimés dans les départements et d'y « soutenir l'esprit public »³⁹. Si la sollicitation de la Montansier avait rencontré l'adhésion des autorités, c'est donc parce qu'elle entrerait en convergence avec une politique plus globale de soutien à l'activité théâtrale, laquelle était elle-même une suite de la politique de formation de l'opinion menée sous la houlette de Roland. Plus précisément, la chronologie de cette chaîne de textes officiels éclaire sous un autre jour la genèse du projet de la Montansier. Sans doute était-ce l'arrêté du 25 septembre qui avait dans un premier temps fait germer chez elle l'idée de solliciter une subvention de la part du gouvernement pour son théâtre. L'expédition bruxelloise aurait alors été conçue dans cette

(36) *Ibid.*, F^{1c} 11, dossier 5, Lebrun à la Montansier, 29 novembre 1792.

(37) *Ibid.*, AF II*/2, Séance 90 du Conseil Exécutif Provisoire du 25 décembre 1792, p. 3. Ces fonds sont distribués par l'exécutif, et non par la Convention, « largement dessaisie du contrôle des envoyés officiels et officieux sur place » (BÉLISSA, *op. cit.*, p. 328).

(38) *Ibid.*, AF II*/1, Séance 32 du Conseil Exécutif Provisoire du 25 septembre 1792, p. 139-141.

(39) Cité par Edith BERNARDIN, *Jean-Marie Roland et le ministère de l'Intérieur (1792-1793)*, Paris, Société des études robespierristes, 1964, p. 515. Voir aussi, sur le « Bureau de l'esprit public », Gary KATES, *The Cercle social, the Girondins and the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 1985, p. 235 et Marcel DORIGNY, « La propagande girondine et le livre en 1792 : le Bureau de l'esprit public », *Dix-huitième siècle*, n° 21, 1989, p. 203-216.



perspective, afin d'accréditer la légitimité de cette demande. On voit ainsi à l'œuvre le mécanisme d'interaction réciproque entre initiatives gouvernementales et initiatives individuelles dans le processus d'institutionnalisation de la politique prosélyte.

Ce processus au demeurant demeura inachevé, comme le prouvent les sollicitations de Doberny et le traitement dont elles firent l'objet quelques mois plus tard. D'une part, c'est lui qui, comme la Montansier, avait dû prendre l'initiative de solliciter Lebrun. D'autre part, s'il pouvait arguer du précédent que constituaient les subsides qu'elle avait obtenus, c'était sur le mode de la faveur individuelle et non en application de principes généraux : « je réclamerai pour moi la même faveur qu'a obtenue la Citoyenne Montansier. Je puis rendre à Anvers les mêmes services qu'elle a rendus à Bruxelles, avec infiniment moins de frais »⁴⁰. Or Doberny avait beau vanter ainsi le coût modique de ses services, il n'obtint pas pour autant de subvention. Lebrun l'assura du soutien des commissaires nationaux et l'encouragea à donner « quelques représentations patriotiques ». Mais vraisemblablement échaudé à cette date par les échos du peu de succès rencontré par la Montansier, il refusa d'engager le Conseil quant à des « assistances pécuniaires » qui « entraîneraient la République dans des sacrifices au-delà de ses forces dans les circonstances dispendieuses où elle se trouve »⁴¹. Il écrivit aux commissaires nationaux à Anvers de lui fournir une preuve de l'efficacité de l'action de Doberny : « un sacrifice quelconque n'aurait lieu que [...] si vous en démontriez la nécessité par les bons effets qu'auraient pu produire les représentations civiques et spontanées du comédien Marc sur les théâtres d'Anvers »⁴². Le premier enthousiasme passé, le pouvoir, en demandant des résultats et en s'adressant à ses agents locaux pour les authentifier, avait développé en quelque sorte un mécanisme de défense contre les sollicitations.

De fait, ce mécanisme n'était pas de trop car, dans leur zèle à accréditer leur utilité sur place, il pouvait arriver aux solliciteurs de se livrer à quelque manipulation. « Jamais dépense n'aura été plus fructueuse » avait clamé la Montansier à l'orée de son séjour bruxellois, décrivant à Lebrun un pays « loin de l'esprit public qui devrait l'animer », encore sous la coupe de l'aristocratie et du clergé :

(40) AN, F¹e 27, Liasse « Marc », Marc Doberny au Conseil Exécutif, 8 février 1793.

(41) *Ibid.*, Lebrun à Marc Doberny, 17 février 1793. Une deuxième puis une troisième sollicitation de Doberny restent lettre morte.

(42) *Ibid.*, F¹e 18, dossier 2, Lebrun aux commissaires nationaux à Anvers, 17 février 1793.

« l'aristocratie y regne. Les nobles y ont encore du credit ; Les Pretres y ont beaucoup d'influence : Les Préjugés religieux y regnent dans toute leur force ».

Ce sombre tableau faisait ressortir de manière d'autant plus aiguë la nécessité « d'employer tous les moyens que la Politique d'un peuple libre peut autoriser, pour arracher le bandeau qui couvre les yeux des habitants de ce pays »⁴³.

Pourtant, ce bilan de sa mission dressé par anticipation était d'autant plus prématuré qu'à cette date, la Montansier n'avait encore donné aucun spectacle. Arrivée à Bruxelles le 2 janvier 1793 au matin, elle s'était en effet immédiatement heurtée à l'obstacle que représentait la présence de la troupe résidente à La Monnaie, laquelle n'avait aucune intention de lui céder la place. Il fallut donc négocier. Le général Moreton, qui commandait à Bruxelles, présida une première séance de tractations infructueuse le 3 janvier⁴⁴, avant de parvenir quelques jours plus tard, à la faveur d'une session-marathon qui dura « depuis onze heures du matin jusqu'à neuf heures du soir », à imposer aux directeurs bruxellois récalcitrants un arrangement⁴⁵. Pour cela, il avait dû user de la menace, prenant prétexte à l'instigation de la Montansier de la représentation qu'ils avaient donnée de *Pierre le Cruel*, tragédie « anti-révolutionnaire » de De Belloy⁴⁶. À l'appui de cette lecture, « dans la foule de vers aristocratiques dont fourmille l'ouvrage », la Montansier en citait à Lebrun une douzaine, et notamment l'alexandrin « Un roy même coupable, est un objet sacré », dont l'application en ce mois de janvier 1793 où se déroulait le procès de Louis XVI était en effet suspecte⁴⁷. Pourtant, et la Montansier le savait bien pour avoir donné la pièce à son théâtre parisien quelques mois plus tôt⁴⁸, loin de présenter une défense de la monarchie, la pièce de De Belloy mettait en scène le problème de la tyrannie sous les traits du roi de Castille Dom Pedre, dépeint comme un monstre sanguinaire, oppresseur et parjure. À la scène 4 de l'acte III s'élève un débat entre Édouard, prince

(43) *Ibid.*, F^{1c} 11, dossier 5, La Montansier à Lebrun, 4 janvier 1793.

(44) *Ibid.*.

(45) Moreton n'était pas peu fier de cette réussite diplomatique : « Je me fais une espèce de mérite du succès de mon entremise entre les deux troupes pour les réunir, et je croirois presque avoir acquis par là des droits à négotier avec des puissances » (AN, D/XXIII/2, dossier 31, Correspondance des généraux, Liasse Moreton, Moreton à Lebrun, 11 janvier 1793).

(46) AN, F^{1c} 11, dossier 5, La Montansier à Lebrun, 8 janvier 1793.

(47) Le vers exact est « Le Roi le plus coupable est un objet sacré » (DE BELLOY, *Pierre le Cruel*, Paris, Morin, 1788, acte V, scène 3).

(48) Voir le répertoire de son théâtre parisien sur <http://www.cesar.org.uk>.



anglais, qui défend Dom Pedre malgré ses nombreux forfaits au nom de son titre de roi (ce sont les vers cités par la Montansier) et Du Guesclin qui soutient au contraire les droits du peuple castillan opprimé, dont il se fait le porte-parole :

« Dom Pedre nous a fait rentrer dans tous nos droits ;
Est-ce pour l'égorger que le peuple a des Rois ?
Quand on s'est séparé de la nature humaine,
Que pour elle, d'un tigre on imite la haine,
Comment des nations réclame-t-on la foi ?
Abjurant le nom d'homme, on perd le nom de Roi »⁴⁹.

Évidemment, la Montansier s'était bien gardée de citer cette « horrible maxime, redoutable [...] à tout Roi légitime » ou encore le dénouement de la pièce, puisque le rideau tombe sur la mort (plus ou moins accidentelle, certes, selon les versions) du tyran. Car en réalité, les directeurs bruxellois n'avaient pas attendu son arrivée pour offrir au public un programme de pièces révolutionnaires. Dès le 19 novembre, soit cinq jours après l'entrée de Dumouriez dans la ville, une représentation de *Guillaume Tell* était donnée en son honneur à La Monnaie⁵⁰. Et le programme de la salle bruxelloise pour le mois de décembre 1792 contient des pièces comme *Le Mariage de Figaro*, *Tancredi* et *Brutus* de Voltaire ou encore *Charles IX ou l'École des Rois* de Marie-Joseph Chénier. En somme, l'entreprise de la Montansier était redondante et sa lecture contre-révolutionnaire de la pièce de De Belloy imposée au général Moreton et à Lebrun un stratagème presque désespéré pour ne pas « retourner à Paris avec ma troupe sans jouer »⁵¹.

« Pas un habitant du pays n'y a paru » : difficultés et contradictions de l'entreprise

Ayant réussi à disqualifier la troupe bruxelloise pour son répertoire supposément hétérodoxe, la Montansier se devait *a contrario* d'établir l'orthodoxie du sien. Elle envoya donc à Lebrun un « répertoire provisoire

(49) DE BELLOY, *op. cit.*, acte III, scène 4.

(50) *Journal de la société des amis de la liberté et de l'égalité établie à Bruxelles*, n° 2, lundi 19 novembre 1792, p. 7 : « La société arrête par acclamation qu'elle accompagnera en corps le Général Dumouriez jusqu'en la salle du spectacle, où il est attendu pour la représentation de Guillaume Tell, Tragédie ».

(51) AN, F¹e 11, dossier 5, La Montansier à Lebrun, 8 janvier 1793.

des pièces que la Troupe de la Citoyenne Montansier jouera à Bruxelles », liste de vingt-cinq « pièces patriotiques » classées par genres (tragédies et drames, comédies et chant)⁵². Ce répertoire est composé en premier lieu de pièces nouvelles issues de la Révolution, tragédies historiques comme *Charles IX ou l'École des Rois* de Marie-Joseph Chénier, comédies, œuvres des deux conventionnels Fabre d'Églantine et Collot d'Herbois en particulier⁵³, et spectacles musicaux patriotiques, tableaux élaborés ou simples chants, notamment *La Marseillaise*, dont la Montansier disait posséder une « partition Superbe, que je n'ai pu donner à Paris par la Pompe qu'elle exige »⁵⁴. Un second groupe est constitué par des tragédies plus anciennes, qu'on peut qualifier de républicaines, comme *Scévole* de Pierre du Ryer ou *Brutus* et *La Mort de César* de Voltaire. Enfin, deux pièces anti-cléricales, *Les Victimes cloîtrées* de Monvel et *Mélanie ou la Religieuse* de La Harpe. À cet égard d'ailleurs, en deçà du contenu du répertoire, c'est le calendrier de la saison théâtrale, marqué traditionnellement par la césure pascale, qui devait manifester la rupture avec l'ordre ancien⁵⁵. La Montansier, eu égard aux « abus religieux dont le pays est infecté », avait mis en avant sa volonté de jouer pendant la semaine sainte, tandis que Doberny avait demandé à Lebrun la permission de jouer pendant le Carême⁵⁶. Il y avait là coïncidence entre l'intérêt bien compris d'entrepreneurs de spectacles désireux d'augmenter leurs recettes et l'idéologie révolutionnaire.

Vingt-cinq pièces cependant, sachant qu'il fallait en donner au moins deux chaque soir, c'était peu pour toute une saison théâtrale. Il

(52) *Ibid.*, dossier 5.

(53) Sur Collot d'Herbois acteur et directeur de troupe, cf. Michel BIARD, *Collot d'Herbois : légendes noires et Révolution*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1995.

(54) AN, F¹e 11, dossier 5, La Montansier à Lebrun, 26 novembre 1792. Pour une liste des partitions de *La Marseillaise*, dont certaines étaient spécialement destinées à la scène, Constant PIERRE, *Les hymnes et chansons de la Révolution : aperçu général et catalogue, avec notices historiques, analytiques et bibliographiques*, Paris, Imprimerie nationale, 1904, p. 224-225.

(55) La saison théâtrale dans la France d'Ancien Régime commençait traditionnellement le lendemain de la Quasimodo (le lundi suivant celui de Pâques) pour se terminer la veille des Rameaux, laissant ainsi une interruption d'un total de quinze jours avant et après Pâques.

(56) AN, F¹e 11, dossier 5, La Montansier à Lebrun, 8 janvier 1793 et AN, F¹e 27, Liasse « Marc », Marc Doberny au Conseil exécutif, 8 février 1793 respectivement. La Montansier échoua de peu : Pâques tombant en cette année 1793 le 31 mars, son départ précipité le samedi 23, veille des Rameaux, ne lui permit pas, à un jour près, de jouer pendant la semaine sainte. Doberny quant à lui avait réussi à jouer pendant le Carême, comme s'en fit l'écho de manière triomphale le *Moniteur* dans une dépêche en provenance d'Anvers : « dans les petites guerres intestines que nous faisons aux aristocrates, le directeur du spectacle a figuré avec zèle. Il a fait jouer, non sans quelque péril, la comédie en carême, proscrite jusqu'ici par les églisiers » (*Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 71, 12 mars 1793, p. 669-670).



était donc exclu de ne représenter que des pièces patriotiques, même si la Montansier n'avait pas cru bon de le préciser à Lebrun... Peu après l'arrivée de la troupe à Bruxelles, un des comédiens, La Cave, membre de la société des Amis de la liberté et de l'égalité de Versailles, prit la parole devant son homologue bruxelloise pour préciser les critères qui présideraient au choix du répertoire :

« Nous prenons l'engagement de jouer toutes les pièces les plus propres à éclairer l'esprit public ; & dans les pièces que nous serons obligés de jouer pour remplir notre répertoire, nous choisirons celles qui, par leurs principes, peuvent prouver aux peuples, que c'est parmi lui que s'est toujours trouvé l'exemple des vertus publiques & particulières, que les grands sont des oppresseurs, les riches des égoïstes, les mauvais prêtres le fléau de l'humanité, comme les bons peuvent en être l'espoir & la consolation »⁵⁷.

Par la nécessité des choses se dessinait donc une différence entre deux répertoires distincts, la vingtaine de pièces patriotiques à proprement parler d'une part et un répertoire bis d'autre part, « pour remplir », composé de pièces qui n'étaient pas consacrées comme patriotiques mais dont La Cave garantissait néanmoins la dimension populaire, contre les « grands », les « riches » et les « mauvais prêtres ». Ce qui correspond à l'objectif exprimé par la Montansier de toucher un public populaire, par le moyen notamment de représentations gratuites : « mon projet est aussi de donner des représentations *gratis* pour la classe du peuple qui ne peut se procurer l'amusement du spectacle (et il est important d'éclairer cette classe !) »⁵⁸.

Or grâce au *Journal de Bruxelles*⁵⁹, auquel vient s'ajouter une affiche trouvée aux Archives nationales⁶⁰, il est possible de reconstituer au jour le jour le répertoire joué effectivement et ainsi d'y évaluer la

(57) *Journal de la société des amis de la liberté et de l'égalité établie à Bruxelles*, n° 48, lundi 14 janvier 1793, p. 377-379.

(58) AN, F¹^c 11, dossier 5, La Montansier à Lebrun, 8 janvier 1793. De même, Doberny à Anvers, ne se résignant pas à l'échec de ses sollicitations, mettait cet argument dans la balance : « Me voilà parvenu à l'Époque que mon cœur attendoit depuis long tems : je pourrais travailler à Eclairer le peuple sur ses veritables interets, [...] – demain je donne une representation gratuite » (AN, F¹^c 27, Liasse « Marc », Marc Doberny à Lebrun, non datée mais reçue le 25 février 1793).

(59) Bibliothèque royale de Belgique, VH 23.211 A.

(60) AN, F¹^c 18, dossier 4, Les commissaires nationaux Gouget-Deslandres, Robert et Chépy au Conseil Exécutif, 17 février 1793. À cette lettre étaient jointes trois affiches, une pour la représentation du 16 février, deux pour celle du 17. Il s'agissait pour les commissaires de prouver qu'ils n'avaient pas autorisé le paiement des billets de spectacle en assignats « au pair ».

place du répertoire patriotique soumis au ministre⁶¹. Entre le 7 janvier et le 23 mars 1793, au cours de 65 soirées, la troupe de la Montansier donna 134 représentations de 86 pièces distinctes. L'établissement d'un classement des pièces les plus jouées semble à première vue montrer que la Montansier avait tenu ses promesses, puisque la pièce la plus représentée (7 fois) fut *Le Départ des Volontaires villageois vers les Frontières*, tableau patriotique de Lavallée, suivie de près par *L'Apothéose de Beaurepaire* de Lesur, célébrant l'héroïsme d'un défenseur de Verdun (5 fois). Dans cette liste on trouve également bien placés *Scévole* et *Les Victimes cloîtrées* (4 fois chacune) ou encore *La Liberté conquise* et *Mélanie* (3 fois). *Brutus* de Voltaire fut joué deux fois. Mais l'impression ainsi donnée par la répétition fréquente de ces pièces doit être nuancée. Car si l'on adopte une perspective plus globale, on constate que sur les 134 représentations données, seules 32 (soit moins du quart) étaient des pièces figurant au répertoire envoyé au ministre⁶². Quantitativement, le répertoire bis était donc en réalité le répertoire principal. Au classement des auteurs les plus joués, c'est l'auteur d'arlequinades et de comédies légères Florian qui arrive en tête, avec neuf représentations, devant Lavallée. Grétry apparaît neuf fois pour neuf pièces différentes, signe de la prégnance de l'opéra-comique dans la programmation de la troupe. Voltaire, lui, avec quatre représentations, ne figure qu'en cinquième position, derrière Desforges et à égalité avec Molière. En somme, le répertoire joué par la Montansier à Bruxelles était avant tout un répertoire de comédies et d'opéras-comiques issus de l'Ancien Régime, qui constitue le fond de commerce des troupes de théâtre pendant toute la période révolutionnaire⁶³.

La comparaison entre le répertoire joué effectivement et le répertoire soumis au ministre témoigne de l'écart entre la bonne volonté politique proclamée et les nécessités économiques et commerciales auxquelles était sou-

(61) Il y a une certaine marge d'erreur : on ne peut être certain que la pièce annoncée dans le journal le matin est la pièce effectivement jouée le soir. Le *Journal de Bruxelles* ne paraissant pas le dimanche, les représentations dominicales ne figurent qu'exceptionnellement (celles du dimanche 17 février grâce à l'affiche retrouvée).

(62) Ce chiffre comprend les représentations de *L'Apothéose de Beaurepaire* de Lesur, alors que dans le répertoire envoyé au ministre figure *La Mort de Beaurepaire* de Dumaniant, mais les deux pièces célébrant le même héros républicain, il a paru légitime de les assimiler dans ce décompte.

(63) À partir de chiffres légèrement différents, on rejoint sur ce point les conclusions de LETZTER, *art. cit.*, p. 202. Sur les répertoires pendant la période, Emmett KENNEDY et al., *Theatre, opera and audiences in revolutionary Paris : analysis and repertory*, Westport, Greenwood Press, 1996 et les conclusions de nombreux contributeurs dans Philippe BOURDIN et Gérard LOUBINOX (dir.), *Les arts de la scène et la Révolution française*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2004.



mise l'entreprise théâtrale de la Montansier (à moins de considérer qu'il s'agissait d'une manière habile de faire passer la pilule des pièces patriotiques, en l'enrobant de comédies et d'ariettes). D'autant plus qu'outre les contraintes habituelles, inhérentes à l'économie théâtrale du XVIII^e siècle, elle était grevée de charges particulièrement lourdes. L'accord auquel elle était parvenue avec les directeurs bruxellois était en effet léonin, comme elle s'en plaignit amèrement au ministre. Celui-ci ne s'en rendit compte qu'avec retard, les doléances de la Montansier ayant été relayées par les commissaires nationaux envoyés par le pouvoir exécutif⁶⁴. Elle s'était en effet engagée à leur verser 15 000 livres de dédommagement (soit les trois quarts de la somme qu'elle avait obtenue du Conseil exécutif), à « payer tous les appointemens des employés quelconques du spectacle de Bruxelles » jusqu'à Pâques, à donner quelques représentations au bénéfice des acteurs de leur troupe, à quoi s'ajoutaient le « luminaire et généralement tous les frais que nécessite le spectacle »⁶⁵. Sachant qu'il lui fallait aussi entretenir sa propre troupe, on conçoit que l'entreprise fut rapidement déficitaire (d'autant que le public, on le verra, ne fut pas très nombreux), comme elle l'avait du reste prévu⁶⁶. D'après les commissaires, la position de la Montansier était vers la mi-mars devenue « embarrassante » :

« Sans argent, puisque tout celui se reçoit à la porte du spectacle entre dans les mains de son cessionnaire, et se trouve employé à l'Entretien des frais journaliers, comme nous nous en sommes assurés par l'Inspection de ses Etats de Recette et de Dépense des mois de Janvier et de Février pour lesquels il y a un déficit de 7 à 8 mille francs à peu près, elle vient chaque jour nous solliciter de lui faire prêter au moins mille écus. Elle a auprès

(64) AN, F^{1e} 18, Dossier « Anvers. Pièces justificatives du 3^e rapport de la Belgique », Liasse « Chépy, à joindre au carton de Bruxelles », Lebrun à Gouget, Chaussard et Chépy du 12 février 1793 : « Il n'est pas possible, non plus, que le Conseil Exécutif trouve supportable le traité de la citoyenne Montansier avec les comédiens de Bruxelles. Tout y est à son désavantage et à celui de la république française ; il est indispensable que vous et le citoyen Moreton vous réunissiez pour lui en faire obtenir un meilleur, et pour faire regarder celui dont j'ai reçu copie, comme *non-venu*, même pour l'anéantir en cas d'impossibilité de faire mieux. Elle avait ses acteurs, la salle vacquait plusieurs jours chaque semaine, il fallait composer sur ces bases, et l'appuyer, même l'autoriser, en ce sens naturel ». Voir aussi AN, D/XXIII/2, dossier 31, Correspondance des généraux, Liasse Moreton, Lebrun à Moreton, 14 février 1793.

(65) *Ibid.*, F^{1e} 11, dossier 5, La Montansier à Lebrun, 8 janvier 1793.

(66) Déficit qu'elle pensait finalement pouvoir faire payer aux Belges : « je suis éloignée de songer à nulle espèce de bénéfice, le bonheur d'être utile à mon pays sera ma plus douce récompense ; mais, en même tems, je ne puis vous dissimuler que je serois hors d'état de pouvoir supporter un *déficit*, s'il y en avoit, je crois, d'ailleurs, que les représentans provisoires du peuple belge pourraient subvenir aux pertes que je pourrois faire, si le conseil exécutif de France jugeoit à propos de lui en faire l'invitation » (*Ibid.*).

d'elle vingt artistes qu'elle ne peut soutenir faute de fonds et qui en sont réduits à vendre leurs Effets pour s'aider mutuellement. Nous avons crû qu'il étoit de la dignité de la République de ne pas [les] abandonner [...] En conséquence nous avons fait prêter à la Citoyenne Montansier, mille écus en espèces par le Payeur de l'armée, sauf à lui en faire diminution sur le dédommagement qu'elle a droit d'attendre du Conseil Exécutif »⁶⁷.

Le calvaire de la Montansier, réduite à quémander de quoi survivre, touchait heureusement à sa fin : quelques jours plus tard, la défaite de Neerwinden sonnait le glas de sa présence à Bruxelles. Au total, d'après la note qu'elle présenta au Conseil à son retour, l'expédition avait coûté un peu plus de 53 000 livres (total en assignats)⁶⁸.

La réception bruxelloise de l'expédition s'est malheureusement avérée difficile à documenter, et il faut se contenter d'éléments indirects⁶⁹. La seule fois où elle fut mentionnée à la Convention, ce fut en bonne part, dans la bouche du député Duhem qui déclara :

« J'ai pris des renseignements sur la conduite de la Montansier : elle est à Bruxelles, où Delacroix m'a assuré qu'elle avait rendu de grands services à la liberté, en donnant gratis, pour l'instruction du peuple, des pièces très révolutionnaires. Ses acteurs ont converti plus d'aristocrates que les aristocrates ne pervertiront de patriotes »⁷⁰.

Mais la lecture de ce compte rendu de séance fit bondir Deshacquets, correspondant permanent du ministre des Affaires Étrangères à Bruxelles, qui tout en rendant hommage au zèle et au patriotisme de la Montansier et de sa troupe, s'estimait tenu de rétablir la « vérité »⁷¹. En poste à Bruxelles

(67) AN, F¹^c 18, dossier 1, Gouget-Deslandres et Robert à Lebrun, 17 mars 1793.

(68) *Ibid.*, F¹^c 11, dossier 7, « Note pour le Conseil ». Le coût véritable est donc néanmoins moitié moins élevé que celui habituellement rapporté, dans le sillage des *Mémoires* de Dumouriez. Sur ce total, ayant déjà reçu 33 000 livres, elle réclamait le solde de 20 000, mais ne demandait pas de gratification supplémentaire bien qu'elle ait été « forcé d'abandonner à Bruxelles dix malles pleines d'habits ».

(69) Sur le contexte bruxellois, Janet L. POLASKY, *Revolution in Brussels : 1787-1793*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1987.

(70) *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 74, vendredi 15 mars 1793, p. 694-5. S'il avait dû se renseigner, c'est parce que la Montansier avait été l'objet d'une dénonciation anonyme qui l'accusait d'avoir apporté à Bruxelles des médailles royalistes célébrant le martyr de Louis XVI et de les avoir distribuées avec la maîtresse de Dumouriez.

(71) AAE, CP Pays Bas espagnols et autrichiens, vol. 184, 1793, Deshacquets à Lebrun, 17 mars 1793 : « Puisqu'on a profité de cette occasion pour faire l'éloge de la Citoyenne Montansier et parler des prosélites qu'elle fait ici à la révolution, je ne peux pas me dispenser de vous dire un petit mot de vérité car c'est en altérant les faits, c'est en déguisant ou en méconnaissant l'opinion publique



depuis plusieurs années, contrairement aux commissaires envoyés par la Convention et le pouvoir exécutif, il pouvait mettre en perspective les résultats obtenus :

« Voici des faits. Ils méritent quelque considération : ils peignent l'esprit public.

Les 3 ou 4 fois qu'on a donné *spectacle gratis* la salle n'a été remplie que de militaires françois. Pas un habitant du pays n'y a paru. On dira que la classe appelée autrefois *du bas peuple* ne comprend pas la langue : il seroit donc plus utile et plus populaire de payer des acteurs pour jouer en flamand des pièces révolutionnaires.

La Citoyenne Montansier n'a jusqu'à ce jour ajouté au répertoire des Comédiens de Bruxelles que 3 ou 4 pièces patriotiques. À chacune des représentations, la salle était exactement déserte et, en général, le spectacle autrefois très suivi est tout à fait négligé. Ce n'est pas là faire des prosélites.

Une des causes principales de ce refroidissement vient de ce que la troupe de la Citoyenne Montansier ne vaut pas celle de Bruxelles, et comme mon résumé est toujours l'utilité générale, je crois qu'en ordonnant aux Comédiens que le Public voit avec plaisir, de jouer des pièces patriotiques, pour l'établissement desquelles on pourrait fournir quelques secours, on parviendrait plus sûrement au but qu'on s'était proposé »⁷².

Le bilan est donc pour le moins sévère. « Pas un habitant n'y a paru », « la salle était exactement déserte » : c'est un véritable fiasco que décrit Deshacquets, alors même que selon lui, pour « faire des prosélites », la troupe bruxelloise aurait parfaitement pu faire l'affaire (il confirme au passage qu'elle donnait déjà des pièces patriotiques avant l'arrivée de la Montansier, celle-ci n'en ayant ajouté à son répertoire « que 3 ou 4 »). L'entreprise de propagande en était réduite à faire office de théâtre aux armées : même les représentations gratuites n'avaient réussi à attirer que les soldats français en garnison à Bruxelles. Selon lui, cet échec pouvait être attribué à deux causes : l'infériorité de la troupe de la Montansier par rapport à la troupe bruxelloise et le décalage linguistique par rapport à la population.

Sur le premier point, La Monnaie était en effet une scène prestigieuse⁷³ et la Montansier elle-même avait souligné avant son départ la

qu'on a multiplié les fautes qui ont aliéné tous les cœurs ».

(72) *Ibid.*

(73) Voir Manuel COUVREUR (dir.), *Le théâtre de la Monnaie au XVIII^e siècle*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 1996.

valeur de la troupe bruxelloise, dans le domaine lyrique en particulier⁷⁴. Mais était-ce seulement un problème de qualité artistique ? Ou bien faut-il aller plus loin et considérer que les Bruxellois auraient en quelque sorte boycotté la troupe de la Montansier, symbole de l'intrusion étrangère ? C'est ce que pourrait laisser à penser le témoignage de Jean-Baptiste Lesbroussart, professeur de rhétorique au collège thérésien et membre de l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, qui y lut, moins d'un mois après Neerwinden, un mémoire aussitôt publié dans lequel il cherchait à dresser un premier bilan de la période de l'occupation française⁷⁵. Célébration du retour des Autrichiens, le texte avait pour objectif de magnifier la résistance des Belges en général et des Brabançons en particulier à la propagande française orchestrée par les commissaires du pouvoir exécutif, « *insensés [...] brigands qui [...] avoient été répandus sur la surface entière de la Belgique, & y exerçoient effrontément la plus odieuse tyrannie* »⁷⁶. Selon lui, « peu difficiles sur les moyens, il n'en est aucun qu'ils ne mirent en usage pour corrompre ou effrayer les Brabançons », y compris donc le théâtre qui, « livré à des histrions étrangers largement stipendiés pour concourir à la séduction des esprits, ne retentit plus que de monstres dramatiques où la raison, le goût & la morale étoient scandaleusement outragés ». Mais cette « vague » s'était heurtée à la « contenance immobile » des Brabançons, qui « dédaignèrent le langage hypocrite du législateur républicain, comme ils bravèrent les menaces des *Sans-Culottes*, comme ils laissèrent déserts & les concubules Jacobites & le théâtre qui ne laissoit plus entendre que des maximes d'anarchie & d'immoralité »⁷⁷. Il est difficile de se prononcer sur la réalité d'un éventuel boycott, mais *a posteriori* du moins, la faible fréquentation du théâtre était élevée par Lesbroussart au rang de symptôme d'une résistance d'ordre plus général à l'occupant français.

Quant au problème linguistique soulevé par Deshacquets, c'était pointer du doigt la véritable contradiction d'une entreprise qui avait pour ambition de toucher un public populaire, mais qui ne s'adressait pas à lui dans sa langue. De fait, la proportion de francophones à Bruxelles à la fin

(74) AN, F¹^c 11, dossier 5, Montansier à Lebrun, 26 novembre 1792 : la troupe « de Bruxelles, Composée d'un opéra Superbe, a des voix superieures tant en hommes qu'en femmes et surtout un nommé Miex qui Remplit les rôles de Lahis et Cheron ».

(75) Jean-Baptiste LESBROUSSART, *Réflexions sur le caractère qu'ont développé les belges et particulièrement les Brabançons, pendant l'occupation des Pays-Bas par les François, depuis le mois de Novembre 1792, jusqu'au mois de Mars 1793*, Bruxelles, Lemaire, 1793.

(76) *Ibid.*, p. 19.

(77) *Ibid.*, p. 19-22.



du XVIII^e siècle est estimée à environ 15 %, lesquels faisaient plutôt partie des classes privilégiées, dans le sillage de la cour des gouverneurs⁷⁸. Pour Deshacquets, la logique aurait voulu dès lors qu'on fit appel à des acteurs qui joueraient en flamand. Pour « Publicola » Chaussard, l'un des commissaires du pouvoir exécutif envoyé en Belgique, l'erreur avait été plus fondamentale encore. C'est aux campagnes, dont l'esprit était « moins rebelle que celui des villes à la raison », qu'il eût fallu donner la priorité, ce qui impliquait le recours à d'autres formes de propagande plus efficaces que le théâtre :

« Nous le dirons avec franchise, chez un peuple ignorant, des *marionnettes* eussent attiré plus de monde que *les héros du cothurne*. Nous observerons qu'en disséminant parmi des Amphions de village, la somme entassée dans les mains d'une seule directrice de spectacle, on eût levé des légions de chansonniers propagandistes qui, le *widrecom* à la main, seroient peut-être parvenus à faire vibrer les fibres inélectriques d'un peuple auquel il faut des spectacles grossiers comme lui-même »⁷⁹.

Au-delà de la question linguistique, l'échec manifeste de la Montansier alimentait ainsi en retour une réflexion sur les modalités de la propagande révolutionnaire, en particulier sur les moyens à employer pour s'adresser au peuple. Le tableau dressé par Chaussard d'une ruralité primitive hors de l'histoire, monde de l'immédiateté et des signes (les marionnettes), et non du langage (le théâtre), relève du « dérapage ethnographique » mis en valeur par Jacques Revel à propos des réponses envoyées par les correspondants de l'abbé Grégoire à son enquête sur les patois⁸⁰. Il est fondé sur le thème de l'apathie, de l'« inelectricité » du Belge, « plus stupide que féroce, plus foible que dépravé, plus crédule que frénétique »⁸¹. Derrière se profile celui du retard culturel, de l'arriération. Robespierre l'avait dit en janvier 1792, dans son fameux discours contre la guerre : « il y a un siècle entre les Pays-Bas autrichiens et nous, comme il y a un siècle entre le peuple des frontières de vos provinces du nord et

(78) Manuel COUVREUR, « Un théâtre français dans une ville flamande : enjeux politiques et culturels à Bruxelles au XVIII^e siècle », dans Gottfried R. MARSCHALL (dir.), *La traduction des livrets : aspects théoriques, historiques et pragmatiques*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2004, p. 201-212.

(79) Pierre-Jean-Baptiste dit Publicola CHAUSSARD, *Mémoires historiques et politiques sur la Révolution de la Belgique et du pays de Liège en 1793*, Paris, Buisson, 1793, p. 74-75.

(80) Michel DE CERTEAU et alii, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire*, Paris, Gallimard, 1975, chapitre VIII, « Une France sauvage ».

(81) Pierre-Jean-Baptiste dit Publicola CHAUSSARD, *op. cit.*, p. 36.

celui de la capitale »⁸². Dans un processus révolutionnaire forcément graduel, marqué par le franchissement d'étapes successives, les Brabançons, sous « l'empire de la superstition et de l'habitude », en étaient, comme du reste certaines provinces françaises, et même si la révolution brabançonne était antérieure à la Révolution française, à un stade moins avancé du processus révolutionnaire. La propagande révolutionnaire ne pouvait se concevoir comme une simple conversion à des idées : son rôle était d'effacer l'écart temporel creusé par une évolution historique au rythme inégal. Si selon Robespierre il eût été vain et même contre-productif de brusquer cette évolution (d'où son refus d'une guerre de libération), tel n'était pas le point de vue de Chaussard, qui estimait que tel était précisément le but de sa mission et prescrivait en conséquence une thérapie de choc au peuple belge : « il a besoin d'être vivement poinçonné, d'être retourné en tout sens, et en quelque sorte tenaillé par de fortes atteintes pour sortir de son calme apathique »⁸³. Mais pour cela, dans la mesure où il existait une hiérarchie des spectacles parallèle au développement historique des populations, le théâtre était une arme inopérante dans le contexte belge : les masses rurales arriérées auxquelles il fallait s'adresser en priorité étaient dignes seulement des « tréteaux ambulants » et du *widrecom*, grande chopine collective.

Considérée de concert avec la présence de Doberny à Anvers, l'expédition bruxelloise de la troupe de la Montansier permet de saisir sur le vif du point de vue des entrepreneurs de spectacles la transition entre la dissémination européenne du théâtre français à l'époque des Lumières et la nouvelle configuration produite par l'expansion militaire de la France. Loin d'avoir été décrétée en haut lieu et d'incarner la mise en place d'une politique systématique, elle fut, depuis sa conception, portée à bout de bras par la directrice, qui usa dans cette affaire d'une habileté consommée, acquise au cours d'une longue carrière dans les antichambres de l'Ancien Régime, pour faire approuver son projet, obtenir une subvention et le mettre en place malgré tous les obstacles. Cet exemple permet donc d'enrichir le schéma de la propagande révolutionnaire en attirant l'attention sur le rôle de ses agents qui, loin d'être des instruments passifs⁸⁴,

(82) Maximilien de ROBESPIERRE, *Œuvres de Maximilien Robespierre*, tome VIII, *Discours (octobre 1791-septembre 1792)*, Paris, Phénix, 2000, p. 83.

(83) Pierre-Jean-Baptiste dit Publicola CHAUSSARD, *op.cit.*, p. 36.

(84) Contrairement à ce qu'essaiera de faire croire plus tard la Montansier lors de son procès : « Montansier était un être passif, elle n'avait qu'à obéir » (AN, F⁷ 4774⁴⁹, dossier 4 : Montansier, Précis justificatif pour la citoyenne Montansier et le Citoyen Neuville, s.d.).



apparaissent comme des intermédiaires autonomes capables dans des actions d'écriture de devancer les attentes du pouvoir, de mettre en scène leur adhésion, voire de le manipuler. Certes, l'expédition fut un échec retentissant, prise qu'elle était dans un véritable nœud de contradictions entre libération et conquête, objectifs proclamés et motivations personnelles, volonté politique et contraintes économiques, ambition de toucher un public populaire et ignorance des conditions locales. Mais elle n'en constitue pas moins un jalon important, par la redéfinition ambiguë qu'elle opère des fonctions assignées au théâtre, entre théâtre aux armées, propagande et acculturation, par les évaluations contradictoires qu'elle suscite, entre exaltation des « apôtres de la liberté » s'attaquant à l'« apathie » des Belges et dénonciation des « histrions étrangers » se brisant contre leur « contenance immobile ». Dans le « laboratoire » de la conquête que fut l'éphémère occupation de la Belgique⁸⁵, le théâtre avait donc été testé. Lorsque la Belgique fut à nouveau conquise en 1795, les ambiguïtés n'étaient plus vraiment de mise. L'impérialisme culturel, qui ne fait ici qu'affleurer sous la rhétorique de la libération, dans le « dérapage ethnographique » notamment, apparaît mieux par exemple dans un « mémoire succinct sur la Belgique » écrit par un fonctionnaire anonyme vers 1794 en prévision d'une nouvelle conquête. Pour que les Belges puissent être « guidés dans la route qui conduit à la liberté », il fallait ainsi faire étudier le français par tous les moyens afin que « dans deux générations au plus, le langage flamand soit absolument oublié et anéanti (*il n'y a pas un bon ouvrage en ce jargon*) »⁸⁶. Au-delà de la Belgique, entre 1795 et 1814, c'est dans toute l'Europe occupée que, selon des modalités variables, le théâtre fut mis au service de l'acculturation des nouveaux Français⁸⁷.

Rahul MARKOVITS
 École Normale Supérieure / Institut d'Histoire Moderne
 et Contemporaine
 45 rue d'Ulm 75005 Paris
 rahul.markovits@ens.fr

(85) Marc BÉLISSA, *op. cit.*, p. 328.

(86) AN, F¹^c 27, « Mémoire succinct sur la Belgique », s.d.

(87) À titre d'exemple, je me permets de renvoyer à Rahul MARKOVITS, « "S'approprier les mœurs, les habitudes, et la langue françaises" : le théâtre et l'impérialisme culturel français à Mayence et Turin (1798-1814) », dans Cecilia NUBOLA et Andreas WÜRGLER (dir.), *Ballare col nemico? Reazioni all'espansione francese in Europa tra entusiasmo e resistenza (1792-1815) / Mit dem Feind tanzen? Reaktionen auf die französische Expansion in Europa zwischen Begeisterung und Protest (1792-1815)*, Bologne, Il Mulino et Berlin, Duncker & Humblot, 2010, p. 65-80.

LES COMÉDIENS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

SOUS LA DIRECTION DE LA CITOYENNE MONTANIER,
REUNIS AUX COMÉDIENS DE LA RÉPUBLIQUE BELGIQUE,
Donneront aujourd'hui SAMEDI 16 Février 1793,

FURCARET,



Comédie en 5 actes, de le Sage, dans laquelle joueront les Citoyennes Vazelle, Camille, Valville, Pierfon, Berthéas, les Citoyens Caumon, Durand, Crétu, St. Vair, Maréchal, Pierfon, Borlay, André; suivie des

DEBAT DES MUSES, OU LES ÉTRENNES,
Comédie en un acte, mêlée de chant, dans laquelle jouent les Citoyennes Bourneuf, Boquet, Duquesnoy, Vazelle, les Citoyens Dublin, Dufauzin.

Incessamment Adèle & Paulin, Comédie nouvelle en deux actes.

En attendant la Liberté conquise, Comédie nouvelle en 5 actes.

Et les Rigueurs du Cloître Opéra nouveau.

On prendra aux premières loges six livres en espèces ou sept livres dix sols en assignats, aux secondes loges & parquet trois livres en espèces ou quatre livres dix sols en assignats, aux loges d'amphithéâtre trois escalins en espèces ou 50 sols en assignats, au parterre deux escalins en espèces ou quarante sols en assignats, au quatrième rang un escalin en espèce ou 20 sols en assignats.

Le public est prévenu que pour obvier aux abus qui arrivent journellement, le billet une fois pris au bureau on n'en rendra pas la valeur.

Les personnes qui désireront louer des Loges, s'adresseront chez Devits Receveur, demeurant dans la rue de la Montagne, dite Berg-Straet, N^o. 31.

On commencera le Spectacle à six heures précises.

De l'Imprimerie de J. L. DE BOURBERS, dans la Berg-straet, où l'on soucrit pour le Journal de Bruxelles, qui paroît tous les jours. On y trouve les Victimes Cloîtrées & Mélanie. Charles IX, Tragédie.

LES COMÉDIENS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
SOUS LA DIRECTION DE LA CITOYENNE MONTANIER,
REUNIS AUX COMÉDIENS DE LA RÉPUBLIQUE BELGIQUE,
Donneront aujourd'hui DIMANCHE 17 Février 1793,

LES VICTIMES CLOÎTRÉES,

Drame en 4 actes de Monvel, dans lequel joueront les Citoyens Wazelle, la Cave, Gréu, Baisay, Durand, Rivière, Dublin, Maréchal, Pierson, Chevreuil; les Citoyennes Bouneuf, Wazelle, Berthéas, suivi des

VENDANGEURS, OU LES DEUX BAILLIS,

Opéra en un acte, de Piis & Barré, dans lequel joue la Citoyenne Mees, les Citoyens Mees, Manceau, Bergamin, Calais, &c. &c.

Demain, Hypermestre, Tragédie, & Pourceaugnac.

En attendant Adèle & Pauline, Comédie nouvelle en deux actes.

En attendant la Liberté conquise, Comédie nouvelle en 5 actes.

Et les Rigueurs du Cloître Opéra nouveau.

On prendra aux premières loges six livres en espèces ou sept livres dix sols en assignats, aux secondes loges & parquet trois livres en espèces ou quatre livres dix sols en assignats, aux loges d'amphithéâtre trois escalins en espèces ou 50 sols en assignats, au parterre deux escalins en espèces ou quarante sols en assignats, au quatrième rang un escalin en espèce ou 20 sols en assignats.

Le public est prévenu que pour obvier aux abus qui arrivent journellement, le billet une fois pris au bureau on n'en rendra pas la valeur.

Les personnes qui désireront louer des Loges, s'adresseront chez Dévits Receveur, demeurant dans la rue de la Montagne, dite Berg-Stræt, N^o. 31.

On commencera le Spectacle à six heures précises.

De l'Imprimerie de J. L. DE BOUBERS, dans la Berg-Stræt, où l'on souscrit pour le Journal de Bruxelles, qui paroît tous les jours. On y trouve les Victimes Cloîtrées & N. d. Charles IX, Tragédie.